

Compte rendu du Conseil Municipal du 24 Septembre 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni à 18h00 sous la présidence de M. Jean-Marc SARDAT, Maire de la Commune.

Présents : Mmes et MM Jean-Marc SARDAT, Jacqueline ANGLARD, Jacques BLANCHARD, Rémi GARDÈS, Hervé VALLADIER, Gérard LÉGER, Patricia MESQUITA-SILVA, Richard NUNES, Gilles PEYVEL.

Absents représentés : Mmes Patricia BILLARD (pouvoir à Mme Jacqueline ANGLARD), Patricia MERAUD (pouvoir à M. Richard NUNES).

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc SARDAT.

Avant le début de la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil la possibilité de rajouter un ordre du jour.

Vote pour à l'unanimité (11).

Le Conseil Municipal a procédé à l'examen des sujets suivants inscrits à l'ordre du jour :

- Désignation d'un représentant CLECT auprès de Saint-Etienne-Métropole :

Monsieur le Maire expose que la Commune doit désigner un représentant de la Commune.

Une nouvelle Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être installée.

Le rôle de cette commission est d'évaluer la charge nette transférée pour chaque transfert de compétence entre la Commune et Saint-Etienne-Métropole.

Jean-Marc SARDAT est le seul candidat.

Vote pour à l'unanimité (11).

- Désignation d'un délégué au sein du syndicat « Agence de Gestion et de Développement Informatique » (AGEDI) :

Monsieur le Maire expose que le Syndicat « AGEDI » demande la désignation d'un délégué.

Jean-Marc SARDAT est le seul candidat.

Vote pour à l'unanimité (11).

- Décision budgétaire modificative N°1 de la Commune :

Monsieur le Maire expose que suite à des lampadaires accidentés, une décision budgétaire est soumise au Conseil pour une somme de 1 798 €.

Vote pour à l'unanimité (11).

- Convention de mise à disposition de salles pour l'Association « les Amis de Rozier » :

Il est décidé le renouvellement de la mise à disposition des deux salles au même tarif que 2019 et ce pour une année avec une tacite reconduction.

Monsieur le Maire confirme qu'aucune somme ne sera demandée aux associations pour l'année 2020, afin de soutenir les associations de la Commune.

Vote pour à l'unanimité. (11).

- Tarif location salle municipale du Bourg et modification de la convention :

Reconduction des tarifs de location pour l'année 2021 (Rappel : 120 € pour les habitants de la Commune et 200 € pour les extérieurs). Une commission est créée pour la modification de la convention.

Vote pour à l'unanimité (11).

- Subvention à l'Association « les Amis de Rohegut » :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a voté une ligne budget pour le petit patrimoine : Bachat d'Affaux, Travail de Martinange, Four à pain de Rohegut, lavoir du bourg etc. ...

L'association des Amis de Rohegut a présenté un projet de réfection du four à pain de Rohegut, ainsi pour apporter le soutien dans ces travaux ; il est décidé le versement d'une subvention de 2000€.

L'association devra fournir les factures des travaux.

Vote pour à l'unanimité (11).

Questions diverses :

- Demande de subvention : Secours Populaire, Groupement départemental de lutte contre les rats musqués

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite, la préférence est donnée aux associations du village.

- Présentation du Contrat d'engagement de la secrétaire de mairie. Suite à l'approbation du Conseil, la modification sera présentée à l'ordre du jour du prochain conseil.
- Travaux de réfection du bachat d'Affaux. Pour compenser les détériorations sur l'embellissement un bon d'achat sera offert.
- Jeux pour enfants du bourg : Pour des raisons de sécurité, une barrière de protection est à l'étude.
- Ecole de Rohegut : le dossier est en cours, l'architecte désigné pour ce dossier doit présenter un nouveau projet ainsi que son plan de financement. Il sera soumis au Conseil après l'étude de la commission bâtiments.
- **Lecture de courriers d'habitants de la Commune :**
 - Propositions d'achats de propriétés non bâties de la commune : le conseil décide d'étudier chaque demande et d'apporter une réponse,
 - Projet de travaux sur façade : dossier auprès des Bâtiments de France (UDAP). Une aide sera apportée pour ce dossier après étude de la commission bâtiments,
 - Projet de construction, une réponse sera étudiée par la commission bâtiments et ensuite présentée au prochain conseil.

Levée de séance : 20h45

Le Maire : Jean-Marc SARDAT.